

NATIONS UNIES

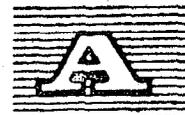
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

MAR 4 1971

IA COLLECTION



Distr.
GENERALE
A/CN.9/57
10 février 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LE
DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL
Quatrième session
Genève, 29 mars 1971

DATE DE PUBLICATION ET CONTENU DE L'ANNUAIRE DE LA CNUDCI

Rapport du Secrétaire général

I. DECISION DE LA COMMISSION ET MESURES PRISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

1. A sa troisième session, tenue à New York du 6 au 30 avril 1970, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a adopté la décision suivante^{1/}:

"La Commission,

1. Prie le Secrétaire général :

a) De publier en 1970 le premier volume de l'annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international; l'annuaire devrait contenir la documentation relative aux trois premières sessions de la Commission, et suivre en général la présentation indiquée à l'annexe I du rapport du Secrétaire général sur la publication d'un annuaire, compte dûment tenu des vues exprimées à la Commission au cours de son examen de la question;

b) De soumettre à la Commission, à sa quatrième session, un rapport sur la publication d'un deuxième volume de l'annuaire et sur les incidences financières y afférentes;

2. Décide de prendre sa décision finale concernant le contenu d'un deuxième volume de l'annuaire à sa quatrième session."

^{1/} Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les travaux de sa troisième session (1970), Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 17 (A/8017), par. 209.

2. La Sixième Commission, après avoir examiné le rapport de la Commission sur les travaux de sa troisième session, a fait rapport à l'Assemblée générale dans les termes suivants^{2/}:

"28. De nombreux représentants ont pris note avec satisfaction de ce que ... le premier volume de l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international allait être publié prochainement dans toutes les langues de travail de l'Assemblée générale. Plusieurs représentants ont souligné que ... l'Annuaire devait paraître de façon suivie, car il ... contribuerait à faire connaître plus largement les travaux de la Commission en dehors de l'Organisation des Nations Unies.

29. Certains représentants ont fait observer que ces publications [l'Annuaire et le Registre des textes] imposaient au secrétariat de la CNUDCI un travail d'édition et que leur coût grevait le budget de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont exprimé l'espoir que le coût des futures publications serait fortement réduit."

3. Sur la recommandation de la Sixième Commission, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2635 (XXV) concernant le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa troisième session. Dans cette résolution, l'Assemblée générale notait que "le premier volume de l'Annuaire ... [devait] être publié prochainement".

II. PUBLICATION DU PREMIER VOLUME DE L'ANNUAIRE

4. Le premier volume de l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international doit paraître en mars 1971. Ce volume contient la documentation relative aux trois premières sessions de la Commission et suit en général la présentation indiquée à l'annexe I du rapport du Secrétaire général sur la publication de l'Annuaire que la Commission a examiné à sa troisième session^{3/}. On escompte que des exemplaires dudit volume pourront être distribués à la quatrième session de la Commission.

^{2/} Rapport de la Sixième Commission sur le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa troisième session, document A/8146, par. 28-29. Les passages omis dans le paragraphe 28 ont trait au Registre des textes.

^{3/} Document A/CN.9/32/Add.1.

III. APERÇU DU CONTENU ENVISAGÉ POUR LE DEUXIÈME VOLUME DE L'ANNUAIRE ET INCIDENCES FINANCIÈRES Y RELATIVES

5. L'aperçu du contenu envisagé pour le deuxième volume de l'Annuaire figure à l'annexe I du présent rapport. Le deuxième volume de l'Annuaire contiendra des documents relatifs à la quatrième session de la Commission ainsi que certains documents relatifs à la troisième session qui n'étaient pas disponibles au moment où le manuscrit du premier volume a été mis au point.
6. La présentation suit en général celle qui a été adoptée pour le premier volume. On constatera que l'annexe I ne prévoit pas l'inclusion des comptes rendus analytiques des séances de la Commission à sa quatrième session. Cependant, le Secrétaire général a fait observer dans un rapport précédent que "lorsque la CNUDCI entreprendra l'examen détaillé des textes juridiques, les comptes rendus analytiques prendront une importance nouvelle en acquérant le caractère de travaux préparatoires"^{4/}. Il y a lieu de noter que la Commission est proche de ce stade en ce qui concerne les délais et la prescription et peut-être même la loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels. En conséquence, il conviendrait sans doute de faire figurer dans les prochains volumes de l'Annuaire les comptes rendus analytiques, concernant ces questions et d'autres documents analogues.
7. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un état des incidences financières de la publication du deuxième volume de l'Annuaire établi en fonction du contenu indiqué, dans ses grandes lignes, à l'annexe I. On constatera que les chiffres de tirage prévus dans chaque langue suivent de près ceux qui ont été adoptés pour le premier volume.

IV. PUBLICATION DES VOLUMES ULTÉRIEURS DE L'ANNUAIRE

8. On se souviendra que, par sa résolution 2502 (XXIV), l'Assemblée générale a approuvé en principe la publication de l'Annuaire et a prié la Commission d'examiner, à sa troisième session, la date de publication et le contenu de l'Annuaire. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général

^{4/} Document A/CN.9/32/Add.1, par. 8.

à publier l'Annuaire, conformément aux décisions et aux recommandations que la Commission adopterait lors de sa troisième session.

9. Comme il a été indiqué ci-dessus au paragraphe 1, la Commission, à sa troisième session, n'a pris de décision que sur la date de publication et le contenu du premier volume de l'Annuaire et a demandé l'établissement d'un rapport sur la publication du deuxième volume.

10. Compte tenu de l'expérience acquise à l'occasion de la publication des deux premiers volumes, la Commission voudra peut-être maintenant se prononcer sur la date de publication et le contenu des volumes ultérieurs. Dans ce cas, elle souhaitera sans doute tenir compte des principes suivants :

a) L'Annuaire devrait être publié annuellement et chaque volume devrait paraître aussitôt que possible après la session de la Commission à laquelle il se rapporte.

b) Le contenu des volumes ultérieurs devrait, en général, suivre la présentation adoptée pour les deux premiers volumes.

c) Dans son choix des documents à insérer dans chaque volume, le Secrétaire général est prié de tenir compte des considérations d'efficacité et d'économie qu'ont fait ressortir les débats de la Commission sur ce point. Sont notamment à exclure de l'Annuaire :

i) Les documents de caractère provisoire ou dont l'intérêt n'est que temporaire;

ii) Les études et suggestions des gouvernements, des organisations ou des représentants qui sont résumées dans un rapport ou une analyse distincts et que l'on peut consulter aisément;

iii) Les comptes rendus analytiques des séances de la Commission, à moins qu'ils ne puissent être considérés comme travaux préparatoires d'un texte juridique.

ANNEXE I

APERÇU DU CONTENU DU DEUXIÈME VOLUME DE
L'ANNUAIRE DE LA CNUDCI

	<u>Nombre de pages</u> <u>(dactylographiées)</u>
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE. RAPPORTS DE LA COMMISSION SUR SES SESSIONS ANNUELLES; OBSERVATIONS ET DECISIONS S'Y RAPPORTANT	
I. Observations et décisions concernant le rapport de la Commission sur les travaux de sa troisième session	
A. Extrait du rapport du Conseil du commerce et du développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 24 septembre 1969 - 13 octobre 1970 (A/6015)	1
B. Rapport de la Sixième Commission sur le point 86 de l'ordre du jour (A/8146)	13
C. Résolution 2635 (XXV) de l'Assemblée générale du 24 novembre 1970	2
II. Quatrième session (1971)	
A. Rapport de la Commission (A/)	80
B. Liste des documents non reproduits dans ce volume	1
DEUXIÈME PARTIE. ETUDES ET RAPPORTS RELATIFS A DES SUJETS PARTICULIERS	
I. Vente internationale des objets mobiliers corporels	
A. Règles uniformes de fond	
1. Analyse des observations et propositions relatives aux articles 1 à 17 de la loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI) (A/CN.9/WG.2/WP.6)	35

2.	Rapport du Groupe de travail sur la vente internationale des objets mobiliers corporels, deuxième session, 7-18 décembre 1970	40
3.	Liste des documents non reproduits dans ce volume	1
B.	Conditions générales de vente et contrats types	
	Possibilité de formuler des conditions générales de vente portant sur une gamme plus large de produits : rapport du Secrétaire général (A/CN.9/60)	35
C.	Délais et prescription	
1.	Etudes et propositions relatives à une loi uniforme sur la prescription (A/CN.9/WG.1/WP.1-8 et 10)	70
2.	Analyse des études et propositions précédentes (A/CN.9/WG.1/WP.9)	30
3.	Rapport du Groupe de travail sur les délais et la prescription, deuxième session, 10-21 août 1970 (A/CN.9/50)	90
4.	Liste des documents non reproduits dans ce volume	1
II.	Paiements internationaux	
	Effets de commerce	
1.	Analyse des réponses des gouvernements et des institutions bancaires et commerciales au questionnaire sur les effets de commerce utilisés dans le cadre des paiements internationaux : rapport du Secrétaire général (A/CN.9/38/Add.1)	5
2.	Analyse des réponses concernant la teneur éventuelle de règles uniformes applicables à un effet de commerce spécial : rapport du Secrétaire général (A/CN.9/48)	50
3.	Liste des documents non reproduits dans ce volume	1
III.	Réglementation internationale des transports maritimes	
1.	Rapport du Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes, première session, 22-26 mars 1971 (A/CN.9/)	15
2.	Liste des documents non reproduits dans ce volume	1

REPERTOIRE ANNOTE DES DOCUMENTS DE LA CNUDCI

BIBLIOGRAPHIES

1. Répertoire des bibliographies relatives au droit commercial international (A/CN.9/L.20/Add.1)	20
2. Bibliographie relative à la CNUDCI	<u>2</u>
Nombre total de pages	<u>500</u>

ANNEXE II

INCIDENCES FINANCIERES DE LA PUBLICATION DU DEUXIEME
VOLUME DE L'ANNUAIRE DE LA CNUDCI

Estimation du volume et du coût

	<u>Pages</u> <u>dactylographiées</u>	<u>Pages</u> <u>imprimées</u>	<u>Anglais</u>	<u>Français</u>	<u>Espagnol</u>	<u>Russe</u>
Nombre de pages	500	200				
Nombre d'exemplaires			2 050	850	500	275
Frais d'impression (Dollars)			<u>5 200</u>	<u>5 000</u>	<u>4 500</u>	<u>3 500</u>
Total des frais d'impression (Dollars)						<u>18 200</u>
Estimation des recettes brutes provenant des ventes (Dollars)						<u>3 500</u>